

## Communiqué de presse

### **Le groupe de matériaux de construction Etex est satisfait de son premier emprunt obligataire**

Bruxelles, le 6 septembre 2012 – **Le groupe belge de matériaux de construction Etex clôture aujourd’hui de manière anticipée la période de souscription de son emprunt obligataire. Etex souhaitait lever avec son emprunt obligataire un montant maximal de 400 millions d’euros. Ce montant a déjà été entièrement souscrit, raison pour laquelle Etex a décidé de clôturer de manière anticipée l’émission de son emprunt obligataire.**

BNP Paribas Fortis, ING et KBC Banque ont reçu depuis le début de la période de souscription des ordres dépassant les 400 millions d’euros. C’est la raison pour laquelle Etex a décidé de clôturer l’offre de manière anticipée.

Fons Peeters, CEO d’Etex souligne : « *Nous sommes satisfaits à propos de cet emprunt obligataire. Le fait d’avoir pu lever en l’espace d’un seul jour plus de 400 millions d’euros témoigne de la confiance des investisseurs en Etex. Le groupe Etex est doté de plusieurs atouts, et ceci a attiré de nombreux épargnants.* »

Le produit net de l’émission de cette obligation sera utilisé pour rembourser un crédit-pont conclu pour financer l’acquisition de la division plaques de plâtre de Lafarge.

Les obligations, d’une durée de 4 ans et 6 mois avec échéance au 31 mars 2017, offrent un coupon annuel de 5% et seront émises le 27 septembre 2012. Sur base d’un prix d’émission de 101 %, le rendement actuariel brut est de 4,755 % sur base annuelle.

Vous pouvez obtenir davantage d’informations sur cette offre publique dans le prospectus du 3 septembre 2012, approuvé par l’Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Ce prospectus est encore disponible auprès des institutions financières impliquées et sur le site internet du groupe : [www.etexgroup.com](http://www.etexgroup.com).

#### **À propos d’Etex**

Etex est un groupe industriel belge qui produit et commercialise des matériaux de construction. Les quatre segments où le groupe est actif sont les revêtements de façade et les plaques de construction en fibres-ciment et en plâtre, la toiture, la protection contre l’incendie et isolation hautes performances, et les carreaux céramiques pour sols et murs. En Belgique, outre son siège, Etex possède trois sites de production et deux centres de R&D.

Présent dans 44 pays avec un chiffre d’affaires annuel dépassant les 3 milliards d’euros et plus de 17.000 collaborateurs répartis sur 121 sites de production, Etex est un acteur international des solutions et matériaux de construction durables. Pour plus d’informations : [www.etexgroup.com](http://www.etexgroup.com).

### Pour plus d'informations

Regine Van Tomme  
Corporate Communications Director  
Tel: 02 / 778 12 84

### Information importante

Avant de prendre une décision d'investissement et d'exécuter une opération concernant les Obligations, les investisseurs doivent s'assurer qu'ils ont une compréhension correcte de

l'opération et qu'ils peuvent se former une vue de manière indépendante concernant le caractère approprié de l'opération, compte tenu de leurs objectifs. Les investisseurs doivent s'assurer qu'ils disposent d'une information suffisante concernant l'émetteur et l'opération avant de prendre une décision d'investissement concernant les Obligations. Les investisseurs doivent prendre en considération les informations incluses dans le prospectus, y compris la description des facteurs de risques (tels que décrits à la page 24 et suivant) et non seulement ce communiqué. Les investisseurs ne peuvent pas prendre en compte l'existence de la garantie comme facteur décisif dans leur décision d'investissement.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'acheter des titres dans une juridiction quelconque dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale (sans respect des obligations en matière d'enregistrement ou sans respect des conditions pour l'exonération d'enregistrement).

Ce communiqué ne peut pas être distribué directement ou indirectement dans les Etats-Unis, le Canada, le Japon ou la Suisse ou toute autre juridiction ou une telle distribution serait illégale. Les Obligations ne peuvent pas être offertes aux Etats-Unis.

Dans l'Espace Economique Européen, autre qu'en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg, ce communiqué est uniquement adressé aux investisseurs qualifiés au sens de la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée).

Aucun communiqué ou aucune information concernant les Obligations ne peut être fait au public dans d'autres juridictions que la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, si les exigences légales n'ont pas été satisfaites. L'Émetteur n'est pas responsable de la violation de ces restrictions par une quelconque personne.